



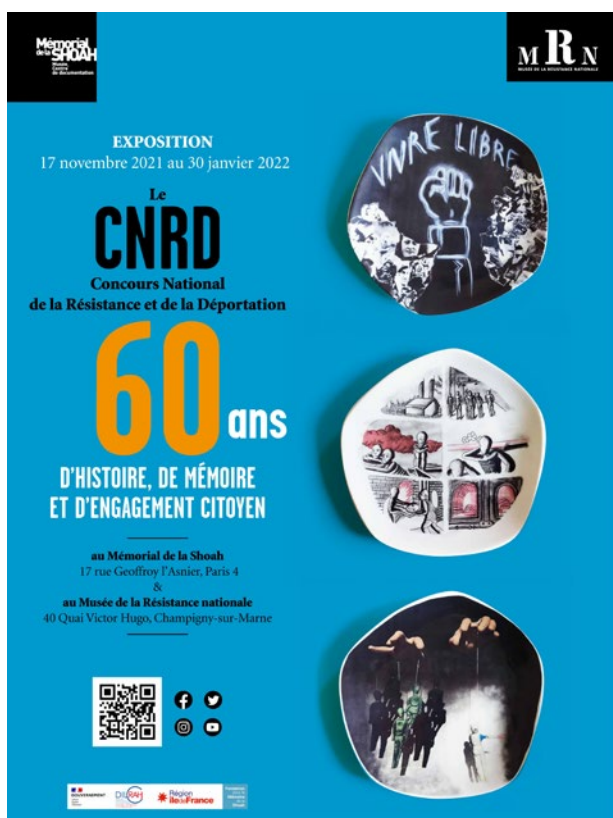
## EXPOSITION

# Le Concours National de la Résistance et de la Déportation :

# 60 ans d'histoire, de mémoire et d'engagement citoyen

**17 novembre 2021 – 27 mars 2022**

Depuis 60 ans, le concours national mobilise des générations de collégiens, lycéens et enseignants au service de l'Histoire, de la transmission et de la mémoire. Pour cet anniversaire, le Mémorial de la Shoah et le Musée de la Résistance nationale organisent une exposition conjointe, à Paris et Champigny-sur-Marne, qui retrace 60 ans de réflexion, de création artistique et littéraire. A découvrir dès le 17 novembre.



À l'initiative de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) - le plus ancien concours scolaire de France avec plus de 40 000 élèves par an, soit un million et demi de participants depuis 1961 - est commémoré avec une exposition organisée par le Mémorial de la Shoah et le musée de la Résistance nationale.

Cette exposition retrace la genèse du concours, son développement, ses enjeux et ses grandes évolutions. Elle valorise les productions des élèves, l'implication des enseignants et souligne la modernité constante du CNRD.

Elle s'articule autour de quatre thèmes majeurs – **Décider, Rencontrer, Réaliser, S'engager** – et représente des documents originaux, des extraits de films, d'archives et des réalisations d'élèves primés. Elle souligne tout particulièrement la variété des sujets traités depuis 60 ans par les élèves, individuellement et collectivement.

## PARCOURS DE L'EXPOSITION

### Décider

La République qui se réinstalle, se préoccupe de préserver la mémoire des années d'occupation. Il s'agit d'abord de rendre hommage à ceux qui ont lutté ou qui ont péri, mais aussi de commencer à rassembler des preuves visant les

responsables des crimes, traduits alors devant les tribunaux.

Parallèlement, d'anciens résistants et déportés commencent à raconter, témoigner, et écrire l'Histoire. Disposant de relais politiques nombreux, forts de l'appui du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale, l'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles des Disparus (UNADIF), la Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance (FNDIR) et le Réseau du Souvenir obtiennent, en 1954, l'adoption par le Parlement d'une Journée nationale du souvenir de la Déportation.

C'est dans ce contexte, à la fin des années 1950, que naît l'idée d'un « prix de la Résistance », un concours destiné aux plus jeunes. Initié d'abord au niveau départemental par la Confédération Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance (CNCVR). Le Concours est organisé au niveau national dès 1961, grâce à l'intervention du Réseau du Souvenir, avec l'appui du ministère de l'Éducation nationale.

**ÉLÈVES de 3<sup>e</sup>, de 2<sup>e</sup>, de 1<sup>re</sup> et de TERMINALE**

**PARTICIPEZ AU**

**CONCOURS SCOLAIRE**

**DE LA**

**RÉSISTANCE**

**ET DE LA**

**DÉPORTATION**

En option collective : **dès maintenant**

En option individuelle : **le Jeudi 11 Mars 1982**

Sur des thèmes axés sur l'étude des camps de concentration nazis

(Circulaire du Ministère de l'Éducation N° 81-338 — B. O. N° 35 du 1-10-1981)

**De nombreux prix récompenseront les lauréats**

Pour tous renseignements utiles, adressez-vous à M. \_\_\_\_\_

« *Si l'écho de leurs voix faiblit, nous périrons.* »

Paul ELUARD.

Imp. FACROT - Châteauneuf

Affiche appelant à participer au CNRD, 1982

© Archives nationales

## Organiser

Après les premières éditions, l'Education nationale prend en charge le pilotage du concours, sous la direction de Louis François, ancien résistant déporté et président du CNRD de 1963 à 1993. Ce dernier défend l'idée d'un concours pédagogiquement innovant, en mesure d'attirer les enseignants et les élèves. L'intégration de la Seconde Guerre mondiale dans les programmes d'histoire, d'abord au lycée (en 1962), par la suite au collège (1969), et l'implication des diverses fédérations et associations du monde de la Résistance et de la Déportation facilitent grandement la participation constante de la communauté scolaire.

Devenu le Concours National de la Résistance et de la Déportation en 1972 – la Déportation rejoignant la Résistance dans l'intitulé –, le CNRD reste un concours avec une forte base départementale. Le thème de l'année est déterminé par le jury national, puis

décliné ensuite en sujets par les jurys départementaux. Dans une configuration qui peut varier d'un département à l'autre, tous les jurys associent des représentants des associations d'anciens résistants et déportés avec des représentants des services de l'Etat – l'Education nationale mais aussi la Défense qui s'engage de plus en plus dans les actions de valorisation des mémoires.

Au fil du temps, la composition des jurys continue à évoluer : majoritaires jusqu'en 2009, les anciens résistants et déportés sont progressivement remplacés par les représentants des fondations, associations et musées, en charge de porter la mémoire de la Déportation et de la Résistance. Cependant, l'esprit des initiateurs du concours demeure : partir de l'histoire pour préserver le souvenir d'une période dramatique et glorieuse qui s'éloigne et aboutir à une réflexion civique pour mieux former les citoyens de demain.



CNRD 2019-2020 avec le lycée Naval de Brest, Brest (29). 2019-2020

## Rencontrer

Depuis sa création, le CNRD s'ouvre à un public de plus en plus large. En 1961, les candidats devaient avoir 15 ans ou plus ; en 1963 la participation était encore limitée aux élèves de 3e et de Terminale de l'enseignement général. A partir de 1977, le CNRD s'ouvre aux élèves des lycées professionnels, puis aux élèves de 1<sup>re</sup> (1987)

et de 2<sup>de</sup> (1994). En 1991, le CNRD s'adresse aussi aux élèves des établissements français à l'étranger. Depuis 2010, le CNRD est aussi accessible aux jeunes et aux adultes scolarisés en détention.

Aujourd'hui, les collégiens représentent environ les deux-tiers des candidats. De l'avis général, la part des filles est sensiblement plus importante que celle des garçons, tant au niveau des candidatures que du palmarès. Fait notable, le CNRD a été, dès sa création, un concours mixte, alors que les établissements appliquant la mixité avant 1968 étaient encore fort peu nombreux.

D'autre part, la participation au CNRD est certes nationale, mais les élèves des départements situés au sud d'une ligne Lille-Orléans-Bordeaux participent davantage. Le CNRD demeure un concours qui se nourrit de la mémoire locale ; ceci explique l'importance de la mobilisation de la communauté scolaire sur les territoires marqués par la répression et la persécution.



*« L'année ne fut pas facile, c'est un fait. Le concours national de la Résistance et de la Déportation fut une très belle occasion de s'exprimer, de créer, d'expérimenter ! Il s'agit de préserver le devoir de mémoire, d'entreprendre une démarche citoyenne. Pour la passion de l'Histoire, la mémoire et la découverte, je recommencerais l'année prochaine cette belle démarche ! »*

**Corentin Naboulet et Hugo Murat, classe de Première, lycée Bellepierre, Saint-Denis, académie de la Réunion. Inscrits en individuel et pour le travail collectif, lauréats au concours 2021**



CNRD 2016-2017 avec l'unité locale d'enseignement de la Maison d'arrêt de Lons-le-Saunier (39). 2016-2017



CNRD 2011-2012 avec le collège Notre-Dame, Pont-Saint-Esprit (30). 2011-2012



## Réaliser

Depuis la création du concours en 1961, les candidats sont amenés à rédiger un devoir individuel autour d'un sujet inspiré du thème de l'année. Chaque année, les copies révèlent le profond respect des élèves pour les anciens résistants et déportés et s'approprient le message humaniste porté par ces derniers.

La possibilité de réaliser des travaux collectifs à partir de 1979 donne une nouvelle dimension au CNRD. L'importance accordée à l'Histoire et à une réflexion

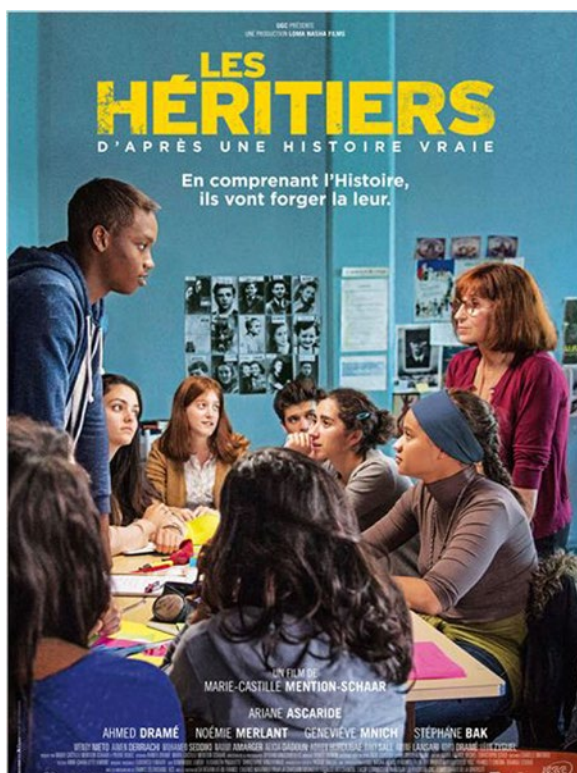
civique demeure évidemment essentielle, mais la créativité prend également son envol. Divers savoir-faire artistiques et techniques nourrissent la réalisation d'œuvres d'aujourd'hui.

Pour autant, le CNRD demeure un concours d'Histoire et de Mémoire qui, comme le pressentait clairement ses créateurs, a su se renouveler et s'adapter aux envies et aux aspirations des générations qui se sont succédées. C'est sans doute l'explication de son succès et aussi le gage de sa pérennité.



« S'impliquer dans un projet, mener une enquête, se questionner, le dossier que j'ai réalisé en classe de troisième pour la cession 2013-2014 a été le premier moment où j'ai pu ressentir ce qu'être historien signifie. Outre le fait d'avoir gagné le premier prix départemental avec mes camarades, j'ai surtout gagné en expérience humaine. »

**Calixte MADEJ, étudiant master histoire, CNRD 2013-2014 avec le collège Constant Bourgeois – Guiscard (60), CNRD 2014-2015 avec le lycée Jean Calvin – Noyon (60)**



Affiche du film *Les Héritiers* de Marie-Castille Mention-Schaar, sorti en 2014

## Commissariat

### Claude Singer

historien et responsable du service pédagogique du Mémorial de la Shoah

### Caroline François

chargée des expositions itinérantes au Mémorial de la Shoah

### Thomas Fontaine

historien et directeur du musée de la Résistance nationale

### Éric Brossard

professeur-relais au musée de la Résistance nationale

assistés de

### Marine Sarry,

Elise Petitpez et

Manuel Mingot Nicaise.

## Archives

### Circulaire du 11 avril 1961 : Célébration du souvenir des Déportés et des Résistants

Pour exalter le sacrifice et rappeler les souffrances des héros et des martyrs de la Déportation, un monument du souvenir sera érigé à Paris dans l'Île de la Cité.

Pour permettre son édification et donner à chacun l'occasion de se souvenir des heures les plus pures de la gloire française, une souscription nationale a été ouverte dans l'ensemble du pays.

Je crois indispensable d'y associer tous les élèves des lycées, collèges et écoles publiques et de centraliser séparément les sommes recueillies dans les établissements scolaires pour mieux marquer la part prise par les jeunes dans la célébration du souvenir de ceux qui leur ont permis de naître et de vivre libres.

D'autre part, je souhaite qu'à une date aussi rapprochée que possible du 30 avril 1961, Journée des Déportés, une causerie sur la Résistance et la Déportation soit faite aux élèves pendant les cours de morale ou d'instruction civique, pour qu'ils comprennent la raison et la portée du geste qu'on leur demande.

**Enfin, j'ai décidé qu'un concours sur un sujet tiré de l'histoire de la Résistance et de la Déportation serait ouvert le 12 mai 1961 dans tous les départements aux élèves âgés de 15 ans au moins, désireux d'y participer. Il sera ensuite organisé annuellement.**

Cette année, le sujet établi par un jury national, sera adressé sous pli cacheté à MM. Les Inspecteurs d'Académie chargés de le transmettre aux Chefs d'établissements. Les épreuves se dérouleront dans les établissements scolaires et les copies seront adressées à l'Inspection académique. Un Jury départemental constitué et présidé par l'Inspecteur d'Académie et composé de personnalités qualifiées, notamment de combattants volontaires de la Résistance et déportés, examinera tous les envois et enverra les meilleurs au Jury national. Les Lauréats, accompagnés de leur maître, seront conviés à Paris après l'inauguration du monument du souvenir et visiteront les hauts lieux de la Résistance.

Je suis certain que tous les universitaires, dont beaucoup ont pris une part active et brillante à la Résistance, auront à cœur d'expliquer aux enfants ce qu'elle fut et ce qu'elle a donné à la France. Il ne s'agit pas de réveiller des haines, mais d'évoquer le souvenir de sacrifices très purs et héroïques dans le combat livré pour que les jeunes Français puissent vivre libres et fraternellement unis dans la patrie retrouvée.

**Lucien PAYE**

Circulaire parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale n°14 du 20 avril 1961. Par Lucien PAYE (1907-1972), normalien, agrégé de lettres, ministre de l'éducation nationale (1961-1962) dans le gouvernement du président Charles de Gaulle.

## AUTOUR DE L'EXPOSITION

**Mercredi 17 novembre 2021 – 19h30**

**Rencontre inaugurale : Le CNRD : hier, aujourd'hui, demain**

En présence de Tristan Lecoq, Inspecteur général de l'Éducation nationale, Président du jury national du CNRD, Thomas Fontaine, historien et directeur du Musée de la Résistance Nationale et d'Anne Anglès, enseignante.

**Jeudi 9 décembre 2021 – 19h30**

**Rencontre : Quand la mémoire revient : aux origines de la création du CNRD (1961)**

L'année 1961, qui correspond à la création officielle du CNRD, a été également une année charnière pour l'histoire de la Résistance et de la Déportation. En effet, trois ans après le retour aux affaires du général de Gaulle, en pleine guerre d'Algérie, quand s'ouvre à Jérusalem le procès retentissant d'Eichmann et qu'on inaugure aussi Yad Vashem, ces sujets reviennent en France au tout premier plan de l'actualité. Léo Ferré célèbre en chanson la mémoire de « L'Affiche rouge », sur des paroles d'Aragon. Et la mémoire est, au même moment, au centre de plusieurs grands films. 1961 a donc bien été une année importante du retour de la mémoire des années noires, après une période où le silence et l'oubli avaient été nettement privilégiés.

En présence de **Michele Cotta**, docteur en sciences politiques, journaliste, professeur à l'École de journalisme de Sciences Po, et **Denis Mazzucchetti**, historien, chargé de cours à l'université Paris 3. Animée par **Claude Singer**, historien, responsable du service pédagogie du Mémorial de la Shoah.

**Dimanche 19 décembre 2021 à 16 h 30 au Mémorial de la Shoah**

**Projection-rencontre : Les Héritiers de Marie-Castille Mention-Schaar**

France, fiction, 105 min, Loma Nasha Films, 2014.

Au lycée Léon-Blum de Créteil, une professeure propose à ses élèves de seconde de préparer le Concours national de la Résistance et de la Déportation, cette année-là sur le thème « Les enfants et les adolescents dans le système concentrationnaire nazi ». Ce projet va les transformer.

En présence de la professeure **Anne Anglès**, d'**Éric Brossard**, professeur-relais du musée de la Résistance nationale, et **Ahmed Dramé**, co-auteur et acteur.

Avec le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

## ÉDITIONS

*Le CNRD, 60 ans d'Histoire, de Mémoire et d'engagement citoyen.*

Catalogue de l'exposition

Éd. Mémorial de la Shoah (2021)

52 pages. 13€

En vente à la librairie du Mémorial :

[librairie.memorialdelashoah.org](http://librairie.memorialdelashoah.org)

## Le Mémorial de la Shoah

**Le Mémorial de la Shoah, plus grand centre d'archives en Europe sur l'histoire de la Shoah, est un lieu de mémoire, de pédagogie et de transmission sur l'histoire du génocide des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale en Europe. Il réunit aujourd'hui cinq sites : le Mémorial de la Shoah de Paris et du site de Drancy, le lieu de mémoire du Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), le CERCIL Musée - mémorial des enfants du Vel d'Hiv (Loiret), le Centre culturel Jules Isaac de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).**

Ouvert au public le 27 janvier 2005 dans le quartier historique du Marais, le site parisien offre de nombreux espaces et un programme de sensibilisation conçu pour chaque type de public : une exposition permanente sur la Shoah et l'histoire des Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale, un espace d'expositions temporaires, un auditorium programmant des projections, des colloques, le Mur des Noms où sont gravés les noms des 76 000 hommes, femmes et enfants juifs déportés depuis la France entre 1942 et 1944 dans le cadre de la « Solution finale », le centre de documentation (50 millions de pièces d'archives et 1 500 archives sonores, 350 000 photographies, 3 900 dessins et objets, 12 000 affiches et cartes postales, 30 000 documents cinéma, 14 500 titres de films dont 2 500 témoignages, 80 000 ouvrages) et sa salle de lecture, des espaces pédagogiques où se déroulent des ateliers pour enfants et des animations pour les classes et pour les enseignants, ainsi qu'une librairie spécialisée.

Une meilleure connaissance de l'histoire de la Shoah vise à lutter également contre le retour de la haine et contre toutes formes d'intolérance aujourd'hui : le Mémorial travaille aussi depuis plus de dix ans à l'enseignement des autres génocides du XX<sup>e</sup> siècle tels que le génocide des Tutsi au Rwanda ou encore le génocide des Arméniens.

## Le musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne

Musée d'histoire, citoyen, vivant et sensible, le musée de la Résistance nationale (MRN) a totalement refondé sa muséographie sur son nouveau site ouvert à Champigny-sur-Marne début 2020.

Il met l'ensemble de ses collections (fonds d'archives, presse clandestine, objets et photographies) à la disposition du CNRD depuis son ouverture en 1985. Il participe à l'animation du portail national du CNRD et la rubrique pédagogique de son site [www.musee-resistance.com](http://www.musee-resistance.com) donne accès aux brochures réalisées et aux ressources produites lors des sessions précédentes.

Le MRN conserve les travaux du CNRD primés au niveau national



## Informations pratiques

### Mémorial de la Shoah

17, rue Geoffroy-l'Asnier  
Paris 4<sup>e</sup>  
Tél. : 01 42 77 44 72

[www.memorialdelashoah.org](http://www.memorialdelashoah.org)

#### Ouverture de 10h à 18h

tous les jours, sauf le samedi.  
Nocturne jusqu'à 22h le jeudi.

#### Autour de l'exposition :

Visites guidées

#### Entrée libre et gratuite

Métro Saint-Paul ou Hôtel-de-Ville

### Musée de la Résistance nationale

40 Quai Victor Hugo  
94500 Champigny-sur-Marne  
Tél. : 01 49 83 90 91

[reservation@musee-resistance.com](mailto:reservation@musee-resistance.com)  
<https://www.musee-resistance.com/>

#### Ouverture de 13h30 à 18h

du mardi au vendredi.  
Ouverture de 11h à 19h  
le samedi et le dimanche.

#### Autour de l'exposition :

Visites guidées

#### Entrée libre et gratuite

RER A Champigny-sur-Marne

## Contact presse Mémorial de la Shoah

PIERRE LAPORTE COMMUNICATION  
Clarys Lutaud-Nony - Laurent Jourdren

01 45 23 14 14 - 06 77 86 26 88

## Contact presse Musée de la Résistance nationale

Anna Cretu, chargée des publics

01 49 83 90 93